



APPEL À PROJET



PRIX RÉGIONAL SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ 2023

Encourageons et récompensons
les protecteurs de la Nature.



**PRIX RÉGIONAL
AGRICULTURE
ET BIODIVERSITÉ**



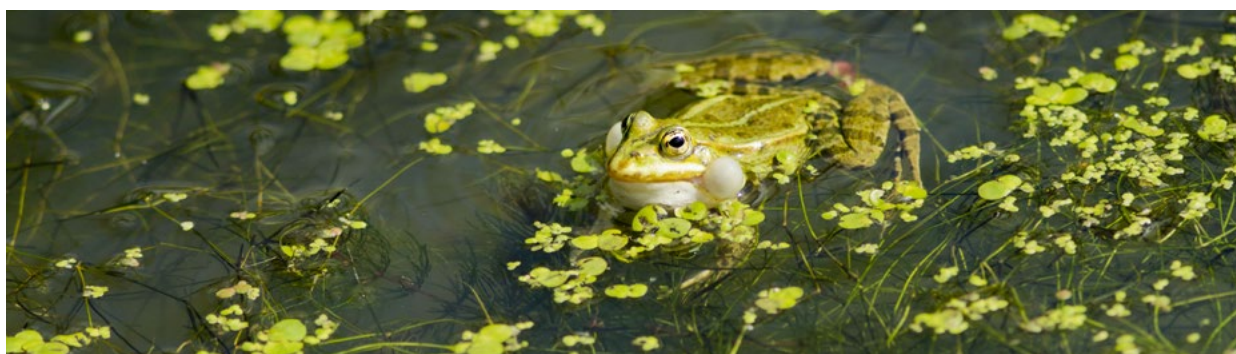
**PRIX RÉGIONAL
DES INITIATIVES
ASSOCIATIVES**



**PRIX RÉGIONAL
DU JEUNE PUBLIC**

À l'occasion des Entretiens de la Biodiversité Grand Est 2023*, 3 prix seront remis par Sainte-Croix Biodiversité pour mettre en lumière une initiative agricole, associative et scolaire liée à la protection de la nature en Région Grand Est. Une dotation d'un montant de 12 000 € sera répartie entre les trois lauréats. La remise des prix aura lieu au printemps, vendredi 2 juin 2023.

**Retrouvez plus d'informations sur Les Entretiens de la Biodiversité du Grand Est sur notre site internet : parcsaintecroix.com*



VOS ACTIONS, NOTRE ENGAGEMENT

Les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité sont l'occasion pour Sainte-Croix Biodiversité de mettre en avant et soutenir 3 actions régionales pour la biodiversité.

Nous vous invitons à nous faire part de votre action en complétant ce dossier de candidature.

UN JURY D'EXCEPTION

LE JURY SERA COMPOSÉ DES PERSONNALITÉS SUIVANTES :



**Elodie
Monchâtre-Leroy**

Directrice du laboratoire
de la rage et de la faune sauvage
de Nancy



**Yves
Paccalet**

Écrivain, philosophe,
naturaliste et journaliste



**Patrice
Costa**

Journaliste et grand reporter,
écrivain naturaliste, conférencier et
vice-président de l'Institut d'Ecologie



**Jean-François
Silvain**

Président de la Fondation pour la
recherche sur la biodiversité et Directeur
de recherche à l'Institut de Recherche
pour le Développement



**Véronique
Carpentier**

Directrice régionale adjointe Grand Est
de l'Office français de la Biodiversité



**Dominique
Hennequin**

Réalisateur naturaliste
et producteur



**Galitt
Kenan**

Directrice du Jane Goodall Institute
France (ou Pierre Quintard, Président
du Jane Goodall Institute France)



**Catherine
Cibien**

Directrice du MAB France, comité français
du Programme sur « l'Homme et la
Biosphère » MAB de l'Unesco

REMISE DE PRIX RÉGIONAUX LE 2 JUIN 2023 À SAINTE-CROIX

LA SOIRÉE DE REMISE DES PRIX AURA LIEU À SAINTE-CROIX ET SERA ANIMÉE
PAR HÉLÈNE GATEAU ET JÉRÔME BERGEROT.



Qui est Hélène GATEAU ?

Vétérinaire et présentatrice de télévision, Hélène GATEAU anime des émissions autour de l'environnement et des animaux. De sa rubrique « Animaux » de l'émission quotidienne Midi en France à sa chronique en tant que spécialiste des animaux dans l'émission Vivement dimanche, en passant par la présentation de l'émission consacrée à l'environnement Ushuaïa le Mag, ses projets ont tous le même point commun : la biodiversité.

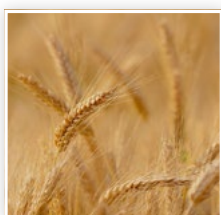


Qui est Jérôme Bergerot ?

Jérôme BERGEROT effectue la majeure partie de sa carrière dans de grands groupes de l'audiovisuel comme Radio France, France 3 et RTL Télévision, tout en collaborant avec de nombreux médias. Il est aussi chef d'entreprise depuis 1998 de sa première société, JB Presse. Une agence de presse indépendante correspondante pour de nombreux médias et titres nationaux et régionaux. Il est également directeur de la chaîne de télévision locale ViàMoselleTV.

PRIX RÉGIONAL SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ 2021

Peuvent candidater les actions, et/ou projets concernant l'une des 3 catégories suivantes :



**AGRICULTURE
&
BIODIVERSITÉ**



**INITIATIVES
COLLECTIVES
&
BIODIVERSITÉ**



**JEUNESSE
&
BIODIVERSITÉ**



RENSEIGNEMENTS STRUCTURE

Nom de la structure / Raison sociale :

Nom du représentant :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : / / / /.....

Portable : / / / /.....

Adresse email :

Site internet :

Réseaux sociaux : Facebook Twitter Instagram Autres :

Date création : / /.....

Nombre de bénévoles / adhérents / participants impliqués (rayez les mentions inutiles) :

Nombre de salariés impliqués :

Nombre d'élèves impliqués :



VOTRE ACTION, VOTRE PROJET, VOTRE RÉALISATION

Vous pouvez soumettre votre candidature lorsque votre action, votre projet ou votre réalisation est en cours, ou terminée, avec nécessité de poursuite et/ou d'amélioration.

À quelle catégorie appartient votre action / projet / réalisation :

- Agriculture & Biodiversité
- Initiatives collectives & Biodiversité
- Jeunesse & Biodiversité

Décrivez votre projet et son objectif :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date de début de projet (estimé/réel) : / /..... Date de fin de projet (estimé/réel) : / /.....

Lieu d'ancrage / couverture géographique du projet :

.....



FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Quels partenaires et quels fonds avez-vous pu rassembler pour ce projet ?

Partenaires privés :

Partenaires publics :

Autres :

Comment la dotation sera-t-elle utilisée si vous êtes lauréat des Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité ?

.....
.....
.....

Budget du projet :

Merci de joindre à votre candidature tout document (statuts, photos, dossier, articles de presse, etc.) ou tout renseignement permettant d'illustrer votre projet.



AUTRES

Comment avez-vous connu les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité 2023 ?

Parc Animalier de Sainte-Croix : site internet, Facebook, Instagram (rayez la-es mention-s inutile-s)

Région Grand Est Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Moselle Attractivité Institut Européen d'Écologie Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Parc Naturel Régional de Lorraine Office français de la biodiversité

Collectif Régional pour la Biodiversité Office du tourisme de Sarrebourg

Programme MAN & Biosphère

Autres :



RÉSUMÉ DU PROJET

Si vous deviez résumer votre projet en 50 mots maximum :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



VOTRE PROJET EN IMAGE

Nous vous remercions par avance de joindre à votre dossier une photo en HD qui illustre votre projet. Cette photo pourra être utilisée dans le cadre de l'article 8 du règlement (ci-après).

ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE

**Date limite de dépôt des dossier de candidature :
DIMANCHE 5 MARS 2023**

Vous pouvez envoyer votre dossier de candidature ainsi que la photo d'illustration de votre projet par mail à l'adresse suivante :

conservation@parcsaintecroix.com

Vous pouvez aussi remettre votre candidature en mains propres au Parc Animalier de Sainte-Croix ou l'expédier signé à l'adresse suivante :

SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ
Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité
à l'attention de Eugénie STEFFAN
Route de Sainte-Croix
57 810 RHODES

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement fixé par Sainte-Croix Biodiversité dans le cadre des Prix Régionaux de la Biodiversité Grand Est 2023.

Fait à :

Le : ... / ... /.....

Signataire et fonction :

Représentant la structure :

Signature :

PRIX RÉGIONAUX SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ 2023



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - OBJET

Les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité (ci-après « PRSCB ») sont organisés par Sainte-Croix Biodiversité, Fonds de dotation du Parc Animalier de Sainte-Croix (ci-après « SCB » ou « le Fonds »). Peuvent y participer : les exploitants agricoles, les structures associatives, les structures scolaires de l'école primaire au lycée de la Région Grand Est, réalisant des actions / projets éligibles au PRSCB. Les prix attribués sont destinés à récompenser des initiatives ou des actions régionales en cours ou réalisés (avec projet de prolongement ou de continuité) qui concernent l'une des trois catégories ci-dessous : Agriculture & Biodiversité, Initiatives Collectives & Biodiversité et Jeunesse & Biodiversité.

ARTICLE 2 - CRITÈRE DE SÉLECTION

Pour être retenues, les initiatives présentées ne doivent pas être à l'état d'ébauche de projet.

ARTICLE 3 - DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont obtenus gratuitement sur demande au Parc Animalier de Sainte-Croix (ci-après « PASC »), sur le site internet du PASC ou par téléphone au 03 87 03 92 05 (coût d'un appel local) ou par correspondance à Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité - A l'attention de Eugénie Steffan - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES.

La participation aux Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité 2023 est totalement gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

Les candidats pourront être amenés à compléter leur dossier au PASC ou expédier par courrier à Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité - A l'attention de Mme Eugénie Steffan - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES.

ARTICLE 4 - COMPOSITION ET DÉCISION DES JURYS

Les dossiers font l'objet d'une première sélection par les jurys de chaque prix. La composition des jurys peut être revue à chaque édition des PRSCB. La décision et les choix des lauréats appartiendront à la communauté Facebook du PASC, aux donateurs (parrains et mécènes) de SCB, aux membres de l'association du PASC nommés ci-après « le public ». Les projets présélectionnés seront soumis au vote du jury (modalités de vote à discrétion du jury et de Sainte-Croix Biodiversité avec implication du grand public à décider).

Les jurys sont souverains et leurs décisions discrétionnaires ; en conséquence, les candidats renoncent à toutes actions à l'encontre desdites décisions.

ARTICLE 5 - MONTANT DES PRIX

Il est attribué un prix par catégorie soit un prix « Agriculture & Biodiversité », un prix « Initiatives Collectives & Biodiversité » et un prix « Jeunesse & Public » donc au total trois prix remis. Une dotation d'un montant de 12 000€ (dix mille euros) sera répartie entre les trois lauréats et en fonction des projets (à discrétion du jury). Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre dotation. L'institution organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce des lots par le lauréat.

Les lauréats sont autorisés à se prévaloir librement du prix qui leur a été attribué pour promouvoir la notoriété de leur initiative.

Le versement des prix est effectué sur présentation de justificatifs (RIB ou autre document) dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'attribution du prix et sous réserve que le projet de la participante soit réalisé ou en cours de réalisation.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à déposer ou à expédier au plus tard avant le dimanche 5 mars 2023, cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le 02 juin 2023 (horaires à préciser) et les lauréats s'engagent à être présents ou représentés lors de cette manifestation. Il peut leur être demandé de présenter leur action et de participer à la construction d'un dossier de presse, sans contrepartie financière ou rémunération à ce titre. (Un film ou un montage photo présentant le projet des lauréats peut être réalisé à la seule initiative du Fonds et à ses frais.)

ARTICLE 8 - COMMUNICATION DE PRESSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidats garantissent l'exactitude des informations qu'ils fournissent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande des jurys.

L'organisation du PRSCB 2023 peut faire l'objet de la part du SCB et du PASC d'opération de communication multimédias, notamment en direction de la presse. Les lauréats autorisent Sainte-Croix Biodiversité à faire état en ces occasions de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leur dossier. Les lauréats devront expressément faire part des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité.

Les lauréats autorisent Sainte-Croix Biodiversité à utiliser le nom, le projet, les visuels (films, photos...) et liens internet pour toutes communications internes et externes et ce pendant les 5 ans qui suivront l'attribution du Prix Régional Sainte-Croix Biodiversité.

ARTICLE 9 - PARTICIPATION

La participation au PRSCB 2023 implique pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, en particulier l'acceptation des critères de sélection, tels qu'ils sont précisés à l'article 2 du présent règlement. Toute difficulté pouvant survenir sera tranchée par l'organisateur qui se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 10 : AUTRES PRIX

En déposant leur candidature, le dossier des candidats sera étudié par nos prix partenaires : « ICI ON AGIT » du groupe EBRA, « PLANETE BLEU » de France Bleu Alsace Lorraine, « ROOTS & SHOOTS JANE GOODALL » de Jane Goodall Institute France.

Mentions légales

Sainte-Croix Biodiversité - Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Siège social : Route de Sainte-Croix, 57810 RHODES. SCB recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en oeuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel soient effectués conformément à la législation applicable. Les données sont destinées à SCB, responsable du traitement et on pour finalité la gestion des PRSCB et la promotion des initiatives agricoles, collectives et éducatives en faveur de la biodiversité.

Elles ont un caractère obligatoire et sont conservées 5 ans. A défaut votre dossier de candidature ne pourrait être traité. Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment par courrier postal à « SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ - 57810 RHODES » ou par courriel à : conservation@parcsaintecroix.com.com. Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.